

# PLU de SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX

## Compte-rendu n°8 : réunion du 16 octobre 2018

### Étaient présents :

- 1 Christian BAISE, Maire
- 2 Jean-Pierre RIBAUT, adjoint
- 3 Baptiste JOLIVET, ADIA 01
- 4 Rodolphe JOYEUX, bureau d'études Géonomie (lot 1 urbanisme)
- 5 Cédric COULON, bureau d'études Act'études (lot 1 urbanisme)

### Ordre du jour : présentation du zonage et divers

Le bureau d'études présente le projet de zonage découlant du PADD.

Le zonage envisagé est relativement simple et semble convenir aux élus. A noter que le devenir de la zone AU est incertain. En fonction des orientations du futur SCOT, cette zone devra peut-être être réduite. Le DOO du SCOT devrait être publié en début d'année 2019.

### Quelques modifications sont apportées au zonage :

La zone At envisagée sur le circuit automobile n'est pas retenue. La préfecture souhaite fermer ce site. Le circuit sera classé en zone agricole, sans possibilité de nouvelle construction autre qu'agricole.

Les exploitations agricoles présentes en zone Ap (agricole protégée) seront réintégrées en zone A classique afin de ne pas pénaliser leur développement.

Un outil pourra être mis en place sur le plan de zonage pour la protection des berges des cours d'eau. Il n'est pas fait le souhait de les intégrer dans une zone spécifique.

### Questions diverses :

Le règlement de la zone Ui des Douze interdira la construction de nouvelles habitations ainsi que l'extension de celles existantes. Cette zone doit retrouver une vocation purement économique. Les annexes et piscines d'habitations existantes resteront néanmoins autorisées.

### Suites à donner :

- le bureau d'études mettra à jour le zonage ;
- les élus feront un retour rapide sur les modifications du PADD suite aux discussions en conseil municipal et également suite aux remarques de Mr Jolivet ;
- pour début décembre : les élus réfléchiront aux emplacements réservés à conserver (par rapport à ceux du POS) ou à créer, notamment le long de la rue du Fournil, aux éléments de patrimoine remarquable à protéger (notamment les fermes dombistes), et remettront au bureau d'études Bioinsight et Géonomie la carte de la trame verte et bleue mise à jour ;
- pour début janvier : les élus feront une lecture du règlement du POS afin d'indiquer les dispositions qu'ils souhaitent conserver et celles qu'ils souhaitent modifier ou supprimer (en se concentrant sur les dispositions architecturales et paysagères et éventuellement sur les dispositions d'implantation des constructions) ;

### Prochaines réunions :

- mardi 06/11 à 14h : présentation du PADD aux PPA
- mardi 06/11 à 19h30 : réunion publique (présentation de la procédure, d'éléments de diagnostic et du PADD)
- mardi 18/12 à 14h : 2ème réunion de travail sur le zonage (prescriptions), avec la présence de Bioinsight (lot 2 évaluation environnementale)